



MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr
www.impots.gouv.fr

Paris, le 25 mai 2016
N° 771

**Cotisation foncière des entreprises (CFE)
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
Consultation et paiement en ligne des avis d'acompte 2016**

La Direction générale des Finances publiques vous informe que les avis d'acompte de CFE et/ou d'IFER 2016 sont consultables en ligne à partir du **25 mai 2016** et la date limite de paiement fixée au **15 juin 2016 minuit**.

Comment consulter son avis ?

Les avis de CFE et/ou d'IFER sont désormais uniquement accessibles en ligne à partir du compte fiscal professionnel sur impots.gouv.fr.

Les professionnels (entreprises, auto-entrepreneurs, micro-entreprises...) doivent donc accéder à leur compte fiscal à partir de leur espace professionnel pour consulter et payer leurs avis (voir les fiches « Consulter un avis de CFE et/ou d'IFER » et « Payer un avis de CFE-IFER/TP » sur la page d'accueil du site impots.gouv.fr).

Comment payer son avis ?

Plusieurs options sont possibles :

- l'adhésion au prélèvement à l'échéance jusqu'au **31 mai 2016 minuit** sur le site impots.gouv.fr ou auprès des Centres Prélèvement Service (CPS) dont les coordonnées figurent sur l'avis ;
- l'adhésion au prélèvement mensuel jusqu'au **15 juin 2016 minuit**, également sur le site impots.gouv.fr ou auprès des CPS ;
- le paiement ponctuel direct en ligne jusqu'au **15 juin 2016 minuit** en cliquant simplement sur le bouton « Payer » situé au-dessus de l'avis (sous réserve de l'enregistrement préalable du compte bancaire dans l'espace professionnel).

Pour en savoir plus sur les obligations en matière de CFE et/ou d'IFER, comment adhérer et utiliser l'ensemble des moyens de paiement proposés, rendez-vous sur le site impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels » où l'information est disponible.



Les professionnels peuvent également s'adresser à leur service des impôts des entreprises ou à leur centre prélèvement service.

impots.gouv.fr

2015

En 2016, un rendez-vous à ne pas manquer :

La mise en ligne des avis d'acompte de CFE et/ou IFER dans votre espace professionnel.

En savoir plus

Comment créer son espace professionnel ?

Les usagers qui n'ont pas encore créé leur espace professionnel sont invités à le faire sans attendre sur impots.gouv.fr > rubrique « Professionnels » > « Créer / Activer mon espace ». Il doit ensuite être activé dès la réception du code confidentiel qui est envoyé par courrier.

Contacts presse : Direction générale des Finances publiques, Cabinet et Communication : 01 53 18 86 95